



**FORMATION PRÉPARATOIRE ET DATES
DE L'EXAMEN SUR L'ÉTHIQUE, LA DÉONTOLOGIE ET
LES NORMES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE
2018**

**AUX ÉTUDIANTS AYANT COMPLÉTÉ
90 CRÉDITS AU BACCALAURÉAT**

Tous les nouveaux membres de l'Ordre doivent obligatoirement réussir l'Examen sur l'éthique, la déontologie et les normes de pratique professionnelle avant leur inscription au Tableau des membres.

L'Ordre offre aux étudiants finissants au baccalauréat l'opportunité de s'acquitter de cette obligation dès maintenant en organisant des séances de formation et d'examen, en collaboration avec la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique.

La formation préparatoire à l'Examen est obligatoire pour se présenter à une séance d'examen. Elle porte sur le système professionnel, la Loi sur les ingénieurs forestiers et les règlements afférents, notamment le Code de déontologie des ingénieurs forestiers du Québec. Une séance d'examen aura lieu à la date indiquée. Cet examen devra être repris si le candidat s'inscrit à l'Ordre après une période de plus de 2 ans suivant l'examen.

Pour réussir l'Examen, le candidat doit obtenir au moins 60% des points.

Dans les 30 jours suivant la réception d'un avis faisant part d'un échec à son examen, le candidat peut demander par écrit une révision de la correction à la secrétaire de l'Ordre qui fera suite à la demande dans les 30 jours, sans frais. L'examen pourra être repris selon les modalités déterminées par l'Ordre.

Formation préparatoire à l'examen (obligatoire):

- Le vendredi 16 mars 2018, de 13 h 00 à 17 h 00, local ABP 0160, Pavillon Abitibi-Price

Date d'examen :

- Le vendredi 23 mars 2018, de 13 h 00 à 16 h 00, local ABP 0160, Pavillon Abitibi-Price

****Note : Vous devez apporter votre carte d'étudiant pour vous identifier lors de la séance d'examen.**

Veillez remplir le formulaire d'inscription à l'Examen ci-joint, également disponible sur le site Web au www.oifq.com et le retourner au siège social de l'Ordre au moins **7 jours avant la date de la formation préparatoire**. Aucune inscription ne sera admise au début des séances d'examens.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires sur l'Ordre, vous n'avez qu'à contacter le siège social au (418) 650-2411, courriel: oifq@oifq.com ou consulter notre site Web : www.oifq.com